

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2016107	Date d'inspection Le 18 novembre 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE DES P'TITS MARINS 3		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carlo Di Bonaventura		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	09 nov. 2020	13 nov. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	09 nov. 2020	13 nov. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<b>Commentaires généraux</b>
Les procédures en lien avec la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19 ont été mises en place. Les lacunes sont maintenant conformes.

original signé par  
Carlo Di Bonaventura

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 novembre 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Lynn Brun

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 novembre 2020

\_\_\_\_\_  
Date